



SERVICE CULTUREL

DECISION

*Concernant la signature d'un contrat de cession
du droit d'exploitation d'un spectacle assorti d'un
accueil en résidence*

/CG
D SG N° 13.129

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2010, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juin 2010 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu l'arrêté ASG n° 10.0787 en date du 21 juin 2010 rendu exécutoire le 21 juin 2010, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

DECIDE

- de signer le contrat de cession du droit d'exploitation pour le spectacle suivant :

E avec le «Théâtre Amazone- Compagnie Laurence Andréini » dont le siège social est situé au 4 rue du Vélodrome 17 000 LA ROCHELLE, pour la représentation du spectacle « Les Portraits» qui aura lieu à la salle de spectacle, le samedi 27 avril 2013 à 20h30 et le dimanche 28 avril 2013 à 15h, pour un montant de 18 190 € TTC.

- d'imputer la dépense au budget communal nature 623271 – Fonction 335

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 18 mars 2013

Fait à Royan, le 5 mars 2013
Pour le Député-Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD